

UN1TÉ

CRS 22

Réversibilité missionnelle



Malgré des saisines régulières, un courrier-réponse du Directeur central adjoint en début d'année, la CRS 22 s'est vue reversée en mission de sécurisation hier, engendrant des dépassements horaires après son service MO.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La directrice centrale
des compagnies républicaines de sécurité
250554

Monsieur Olivier CAPPE
Secrétaire national CRS
UN1TÉ
163, avenue Gallieni
93170 BAGNOLET

Paris, le 27 FEV. 2025

Monsieur le secrétaire national,

Par courrier en date du 11 février 2025, vous avez appelé mon attention sur les conditions d'application de la réversibilité missionnelle sur le ressort de la plaque parisienne.

Les règles régissant la réversibilité en CRS sont rappelées dans l'instruction commune d'emploi des Unités de CRS, déclinée par la DCCRS sous la forme de la note PN/DCCRS/SDO/BEP 160426 en date du 11 février 2025.

Les échelons de commandement des C.R.S. de la direction zonale et de la délégation des CRS Paris sont attentifs à l'emploi des unités, à leur condition d'engagement dans les différentes missions, à l'application de l'APPORT et désormais à la prise en compte du sport obligatoire. A ce titre, sous l'autorité du directeur zonal, un dialogue constant avec les autorités d'emploi des directions opérationnelles de la préfecture de police, ainsi qu'avec le Cabinet du préfet de police est assuré par les services et cadres de la direction zonale et de la délégation.

Ainsi, la réversibilité missionnelle est systématiquement pratiquée et appliquée avec discernement par la Délégation Paris sous le contrôle de la direction zonale qui agit avec le souci d'un équilibre permanent entre les objectifs de l'autorité d'emploi, et les limites internes de temps de travail propres aux CRS.

Respect des textes (X)

Prise en compte de la DZ/DEL Paris (X)

Dépassements horaires inutiles (✓)

Fatigue supplémentaire inutile (✓)

attentifs à l'emploi des unités, à leur condition d'engagement dans les différentes missions, à l'application de l'APPORT et désormais à la prise en compte du sport obligatoire. A ce titre, sous l'autorité du directeur zonal, un dialogue constant avec les autorités d'emploi des directions opérationnelles de la préfecture de police, ainsi qu'avec le Cabinet du préfet de police est assuré par les services et cadres de la direction zonale et de la délégation.

Ainsi, la réversibilité missionnelle est systématiquement pratiquée et appliquée avec discernement par la Délégation Paris sous le contrôle de la direction zonale qui agit avec le souci d'un équilibre permanent entre les objectifs de l'autorité d'emploi, et les limites internes de temps de travail propres aux CRS.

Concernant la CRS 33 à 3 sections en mission le lundi 10 février 2025 :

Dans un premier temps en service d'ordre au profit de la DOPC à la cathédrale Notre Dame prévue à 14H00. L'unité est arrivée à 13H15 et la mission s'est terminée à 16H45.

Place Beauvau
75000 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.police.nationale.interieur.gouv.fr

UN1TÉ rappelle à la chaîne hiérarchique l'importance du respect des textes CRS

Suivez-nous



UN1TÉ MI
FO

30/06/2025